

De même, le grand nombre des absences non justifiées est souvent dû à l'irrégularité de fréquentation d'un petit nombre d'élèves. L'inspecteur d'écoles du 4^e arrondissement fait ressortir que 32 élèves de son ressort eurent, à eux seuls, 4832 absences non justifiées, soit 151 par élève.

L'inspecteur d'écoles du 6^e arrondissement relève que 12 élèves, appartenant à 8 localités, eurent 1523 absences non justifiées, soit 127 par élève (restent encore 3291 absences pour les autres 4476 élèves de l'âge obligatoire de cet arrondissement, soit 0,7 par élève). Le même inspecteur constate que 10 écoles eurent pour leur compte 2520 de ces absences (il n'en reste que 2294 pour les autres 119 écoles de ce ressort).

Ces enfants et ces écoles étaient en bien plus grand nombre dans le 5^e arrondissement d'inspection. Pour bien le faire voir nous faisons suivre ici un tableau de toutes les communes de cet arrondissement avec le nombre des élèves qui eurent au delà de 33 absences non justifiées. Pour montrer en même temps comment on y a réagi contre l'irrégularité de fréquentation, nous mettons au regard, d'un côté la moyenne par élève des absences non justifiées, de l'autre côté les cas où les dispositions de la loi sur l'enseignement obligatoire reçurent leur application :